

Département de la Moselle

COMMUNE DE WOUSTVILLER

Arrondissement de Sarreguemines



PROCES VERBAL DE SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 25 juin 2024 à 18 h.**

Sous la présidence de  
**Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Maire.**

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00 salue l'assemblée et remercie de leur présence.

Madame le Maire donne ensuite la parole à Robert WEISKIRCHER qui procède à l'appel.

**Membres du conseil présents :**

Mmes Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF – Emilie BETTINGER – Mariette BREITUNG – Véronique CLOSSET - Barbara GROSS –  
Aline PORTE – Marie-France RAKOWSKI – Jeanne SCHWARTZ  
MM Jean-Luc LUTRINGER - Raphaël MULLER - Jean-Claude VOGEL – Francis WEISHAR - Robert WEISKIRCHER

**Membres du conseil représentés (pouvoir) :**

Mme Géraldine BUBEL  
MM. Jean-Michel GABRIEL – Patrick GUTHAPFEL - Claude HOENIG – Mikaël MARTIN - Guillaume STREIFF

**Membres du conseil excusés :**

Mme Christelle BAUR - Sophie DUCRET  
MM. Christophe BORN - Régis BRUCKER

**Secrétaire de séance :** Sylvie PARZYBOK-GALERA

**Quorum :**

- Conseillers élus 23
- Conseillers en fonctions 23
- Conseillers présents 13

**Le quorum est atteint.**

**Ordre du Jour :**

- Moselle Jeunesse 2024
- Divers et communication

## Approbation du procès verbal de la séance du : 27 mai 2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité des voix des membres présents.

### Délibérations adoptés :

#### **1. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE CHARTE MOSELLE JEUNESSE - 2024**

Madame le Maire rappelle aux membres présents la délibération du 29/10/2018 par laquelle il avait été décidé d'adhérer à la convention Moselle Jeunesse du Département de la Moselle.

Le projet Moselle Jeunesse a pour objectif de construire avec les jeunes une intervention actualisée plus pertinente, en ciblant prioritairement le public des 11-17 ans, en associant les territoires et en s'appuyant sur les différentes forces et ressources qui le composent.

Dans le cadre de cette convention, un groupe de travail a identifié des dynamiques locales accompagné par des associations locales volontaires.

Les initiatives qui seront mises en place pendant les vacances d'été 2024 seront soutenues par le Département.

Le but est de faire bénéficier aux jeunes des activités proposées par les associations communales moyennant une participation de 5 € à régler en mairie avec la délivrance d'un ticket « Moselle Jeunesse Eté 2024 ».

Les fonds seront encaissés sur la régie « 21501 Sandrine ».

Le projet s'organisera du 08 juillet au 09 août 2024.

Les activités proposées par les associations vont engendrer des dépenses qui seront remboursées par le Département sous forme de subvention au courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Dans l'intervalle afin de soutenir l'engagement de ces associations et leur éviter tous problèmes liés à leur trésorerie, la commune souhaite prendre à sa charge, pour les associations qui la sollicitent, le montant lié à leurs dépenses.

L'association concernée s'engagera à rembourser la commune après obtention de la subvention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix des membres présents les modalités de mise en œuvre de la charte Moselle Jeunesse et autorise Madame le Maire à :

- signer la charte Moselle Jeunesse,
- éditer 100 tickets « Moselle Jeunesse Eté 2024 » d'une valeur faciale de 5 €,
- encaisser le produit de la vente de ces tickets sur la régie de recettes « 21501 Sandrine »,
- prendre à la charge de la commune les dépenses des associations liées à cette activité,
- demander aux associations concernées le remboursement de cette avance dès l'obtention de la subvention du Département.

#### **2. FUSION SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DU CHAMBOURG SUITE AU CONSEIL D'ECOLE DU CHAMBOURG DU 20 JUIN 2024**

Lors de sa séance du 27 mai 2024, le conseil municipal a délibéré, en prenant acte de la décision du conseil d'école du Chambourg du 18 février 2024 au cours duquel enseignants et parents d'élèves s'étaient prononcés contre la fusion de l'école maternelle avec l'école élémentaire au Chambourg.

La proposition de fusion avait ainsi été rejetée par 16 voix contre lors du vote de l'assemblée délibérante.

A l'issue de cette décision, le Comité Social d'Administration Spécial Départemental (CSASD) s'est tenu le 11 juin à Metz dans le cadre de la phase d'ajustement de la carte scolaire, il a été décidé pour notre commune :

- le retrait d'un poste à l'école élémentaire du Chambourg
- l'attribution d'un poste à l'école primaire du Witz.

A la lecture de ces éléments, une enquête a été réalisée par la directrice de l'école élémentaire du Chambourg pour lequel 93 % des parents se sont prononcés en faveur de la fusion.

Un nouveau conseil d'école du Chambourg s'est, par conséquent, tenu en date du 20 juin 2024, au cours duquel les parents d'élèves se sont ravisés et ont émis un avis favorable à la majorité des voix, pour la fusion de l'école maternelle et élémentaire du Chambourg.

A cet effet, Madame le Maire, explique aux membres du conseil municipal qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, reconsidérer leur avis comme cela avait expliqué lors du précédent conseil municipal. Il sera nécessaire de rapporter la délibération n°2024/021 du 27 mai 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de :

- Rapporter la délibération n° 2024/021 du 27/05/2024
  - 17 voix pour
  - 2 abstentions
- Fusionner l'école maternelle et élémentaire du Chambourg
  - 17 voix pour
  - 2 abstentions

La proposition de fusion est acceptée par 17 voix pour et 2 abstentions.  
La présente délibération se substitue à la décision n° 2024/021 du 27 mai 2024.

### **3. Divers et communication : Participation au groupement de commande du Département de la Moselle pour l'achat de gaz naturel.**

Le Département de la Moselle avec l'appui de MATEC (Moselle Agence Technique) propose de participer à un marché groupé de fourniture de gaz naturel à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2026**,

Le conseil municipal, sur rapport de Madame le Maire, décide à l'unanimité des voix des membres présents

- de constituer un groupement de commandes avec le Département de la Moselle en vue de la passation d'un accord-cadre relatif à la fourniture de gaz naturel,
- de désigner le Département de la Moselle comme coordonnateur du groupement,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces ayant trait à la concrétisation de cette affaire.

---

Tous les points ayant été épuisés, Madame le Maire après avoir remercié les membres du conseil municipal, le personnel communal présent, lève la séance à 18 H 40.

La fiche de présence étant signée par les membres présents à l'exception des conseillers municipaux suivants :

- Madame Barbara Gross, Monsieur Jean-Michel Gabriel représenté par Mme Barbara Gross

---

*Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance (art. L 2121-15).*

Procès-verbal arrêté le : 30 septembre 2024  
à l'unanimité des voix des membres présents

Madame le Maire,  
Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF



Le secrétaire de séance,  
Sylvie PARZYBOK-GALERA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Parzybok-Galera', written in a cursive style.